

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JUILLET 2018

© Studio Bonnardot

Editorial

Dans cette édition du Vétrozspective du début d'été, j'ai le plaisir de vous donner quelques informations sur les affaires communales.

Après juste 4 mois d'introduction de la taxe au poids pour les déchets ménagers, nous pouvons en tirer les premiers enseignements. Tout d'abord, nous devons reconnaître que le lancement de ce nouveau système ne s'est pas passé aussi bien que nous l'avions prévu. De nombreux utilisateurs ont dû faire face à des dysfonctionnements des balances installées et nous nous en excusons.

Actuellement, les derniers réglages ont été opérés et tout devrait rentrer dans l'ordre. Par contre, les chiffres des tonnages démontrent bien les effets de ce nouveau système : les déchets ont baissé de moitié et le tri est beaucoup plus pratiqué qu'avant. Le but recherché est donc atteint. Comme nous l'avions promis, nous allons installer des récipients de récolte des déchets de cuisine dans les écopoints d'ici la fin d'année. Nous étudions 3 systèmes différents pour une satisfaction optimale des besoins de la population.

Financièrement, les comptes 2017 de notre municipalité ont bouclé sur un résultat quasiment équilibré et une marge d'autofinancement confortable de 4'586'206.-. Vous trouvez le détail des comptes 2017 en pages 24-25.

A l'intérieur de ce journal, vous ferez connaissance des visages des nouveaux collaborateurs communaux et de l'organigramme des différents services de l'administration.

Durant ces mois d'été, je vous invite à vous balader dans le village et y découvrir ses belles places, par exemple la toute nouvelle place de jeux à l'angle des rues du Pont et des Marais, ou encore à déguster un verre d'amigne sur la terrasse d'un café.

J'espère vous rencontrer le premier week-end de septembre à l'occasion de la fête villageoise et, d'ici là, bon été !

Olivier Cottagnoud
Président

DANS CE NUMÉRO

Nonagénaires	2
CMS - Solidarité bénévoles	2
Plan de scolarité 2018/2019	3
Commission culturelle	4
Suisse bouge	5
Camp polysport	6-7
Agenda des manifestations - 2ème semestre 2018	8
Fête de la Madeleine	9
Fête des voisins	10
Cours de français	11
Rentrée ASOV	12
Fête nationale à la Tour Lombarde	13
APEV	14
Bibliothèque	15
Beaumont	15
Reboisement bénévole	16
Eau potable	16
Place de jeux	17
Routes	18
Déchets	19-22
Vétroz, cité de l'énergie	23
Personnel communal	23
Comptes 2017	24-25
Décisions du Conseil municipal - 2ème trimestre 2017	26
Administration communale de Vétroz - Organigramme	27

JUBILAIRES NONAGÉNAIRES

Anaïs Cotter née Quennoz est une Magnotaine pure souche. Elle a accueilli le Conseil municipal le 27 mars pour fêter ses 90 ans. Actuellement veuve de René, elle est maman de Roger et grand-mère de David.

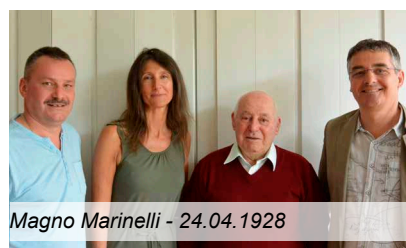


Anaïs Cotter Quennoz - 27.03.1928



Adrien Roh - 24.04.1928

Le 24 mars, une délégation du Conseil municipal s'est rendue au domicile de M. Adrien Roh pour célébrer son 90ème anniversaire. Adrien a été l'âme du téléski des Ombrins aux Mayens de Conthey durant des décennies.



Magno Marinelli - 24.04.1928

Le conseil municipal a rendu visite à Monsieur Magno Marinelli au foyer Haut de Cry à l'occasion de son 90ème anniversaire. Né le 24 avril 1928 en Italie, M. Marinelli est arrivé à Vétroz dans les années 1950 et a travaillé toute sa vie chez Marc et Serge Roh.



Bernard Vergère - 13.05.1928

Le Conseil municipal in corpore a honoré Bernard Vergère le 13 mai à l'occasion de ses 90 ans. Membre d'une fratrie de 12 enfants, et fils du vice-président de l'époque de la commune, Bernard fut pendant 50 ans le cordonnier au service de tout le village.

SOLIDARITÉ BÉNÉVOLES CENTRE MÉDICO-SOCIAL



MISSION PRINCIPALE

Contribuer, le plus longtemps possible, au maintien à domicile des personnes âgées, en proposant une aide à la vie quotidienne.

PRESTATIONS

- **Livraison de repas**
complets et équilibrés, tenant compte (si nécessaire) de régimes spécifiques à domicile. Le prix d'un repas est de Frs 12,50.-. Il est aussi possible de commander des demi-portions à Frs 8,50.-
- **Transports**
sanitaires (médecin, dentiste, thérapies diverses), culturels (coiffeur, visites aux proches) et/ou au foyer de jour par exemple (facturation à Frs 0,70.- le km)

BÉNÉFICIAIRES

Pour les adultes et les personnes âgées, malades, isolées ou en situation de handicap vivant sur les communes d'Ardon, Chamoson, Conthey et Vétroz. Les demandes peuvent être faites par les personnes elles-mêmes, la famille, les infirmières ou encore les médecins. Les prestations sont effectuées par des bénévoles, offrant ainsi de leur temps et de la disponibilité.

DEVENIR BÉNÉVOLE

En fonction de ses possibilités et de ses intérêts personnels, tout un chacun peut devenir bénévole, que ce soit à un rythme préalablement établi ou pour des dépannages ponctuels. Diverses rencontres et formations sont organisées. Les frais des bénévoles durant leur mission leur sont défrayés.

- **Aptitudes**
écoute, preuve de discrétion, ouverture, disponibilité, etc.
- **Ce que nous offrons**
défraiement des km parcourus, prestations assurance, rencontres, sorties, formations, etc.

Vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles ? Ou en découvrir davantage concernant les différentes prestations proposées ?

La coordinatrice du secteur des Bénévoles se fera un plaisir de répondre à vos questions au 027 345 37 12 ou à l'adresse suivante : corine.broccard@cmsr-shc.ch.



© Studio Bonnardot

ÉCOLES

PLAN DE SCOLARITÉ 2018-2019

Début des cours : lundi 20 août 2018
Fin des cours : mercredi 19 juin 2019

Automne

début des congés : vendredi 12 octobre 2018 le soir
reprise des cours : jeudi 25 octobre 2018 le matin

Toussaint

jeudi 1er novembre 2018

Noël

début des congés : vendredi 21 décembre 2018 le soir
reprise des cours : lundi 07 janvier 2019 le matin

Carnaval

début des congés : vendredi 01 mars 2019 le soir
reprise des cours : lundi 11 mars 2019 le matin

St-Joseph

mardi 19 mars 2019

Pâques

début des congés : jeudi 18 avril 2019 le soir
reprise des cours : lundi 29 avril 2019 le matin

Ascension

début des congés : mercredi 29 mai 2019 à midi
reprise des cours : lundi 03 juin 2019 le matin

Pentecôte

lundi 10 juin 2019



© Studio Bonnardot



**BLACKSWAN®
FOUNDATION**

COMMISSION CULTURELLE SANS FAUSSE NOTE

Pour sa deuxième soirée, la Commission culturelle a donné rendez-vous à la population à la salle de gymnastique de Bresse qui s'est transformée pour l'occasion en salle de spectacle afin d'accueillir la troupe Allegria. Allegria signifie « la joie de chanter » en italien comme en espagnol et c'est le leitmotiv de la quarantaine d'artistes qui se sont produits sur scène le samedi 26 mai dernier. Sous la houlette de leur directeur Algée Rey et de leur chorégraphe Catherine Rey, les chanteuses et chanteurs (dont nos deux enseignants vétrozains, Laurent Ducrey et Stéphane Morisod ainsi que son épouse Laurence) nous ont offert un magnifique spectacle de 90 minutes. Un grand merci à vous, les 300 personnes qui, malgré les nombreuses manifestations ici et ailleurs, ont été présentes.

Nous avons associé à cette soirée la Fondation Blackswan qui milite en faveur des maladies orphelines.

Grâce à votre générosité, Fr 2'502.45.- ont été récoltés. Un grand merci en leur nom.

Vous trouverez les photos de cette soirée sur le site internet de la commune www.vetroz.ch.

Après une pause estivale, nous nous retrouverons le samedi 6 octobre pour un « parcours musical » à travers Vétroz. Nos deux fanfares, l'Union et la Concordia, les Tambours, ainsi que les chœurs St-Marie-Madeleine et Notes en Stock seront de la partie.

Je vous souhaite un bel été et au plaisir de vous retrouver cet automne.

*Pour la commission culturelle
Lydia Moix, présidente*



SUISSE BOUGE - Bravo Vétroz !!!

Il n'y a qu'un mot à dire pour cette Suisse Bouge 2018, c'est BRAVO !!



Mais également des particulières qui ont donné de leur temps pour cette manifestation, Yann Disière, Nadine Rossier, Hatice Minnig, Tristan Boulnoix, Sandra Mury

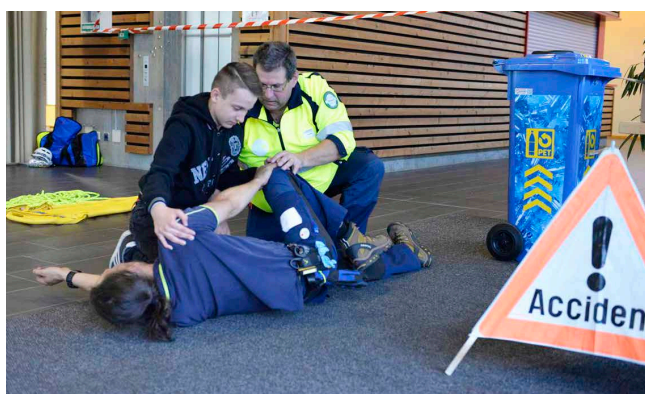
Pour cette deuxième édition du duel intercommunal de la Suisse Bouge, contre Ardon et Riddes, les Vétrozains et Vétrozaines ont accumulé 521'076 minutes de mouvement pendant ce mois de mai consacré au mouvement. Nous sommes arrivés deuxième de ce duel avec Ardon en première place et Riddes en troisième. Nous sommes également arrivés 9e au classement national ! C'est une grande victoire pour une petite commune comme Vétroz. C'est grâce à 70 activités programmées en collaboration avec les sociétés locales, sportives, culturelles et des particuliers que nous avons atteint ce score. Alors bravo à vous tous !!!



Vétroz a accueilli Ardon et Riddes pour une magnifique fête de clôture, la Lizerne Survivor qui a eu lieu le 26 mai dernier. Un grand merci au comité d'organisation qui a mis en place ce parcours du combattant, où les grands et les petits se sont éclatés toute la journée !

Un grand merci à tous ceux sans qui la manifestation n'aurait pas eu lieu:

- Vétroz Amis Gymnastes
- Club d'Athlétisme de Vétroz
- L'APEV
- Natfit Center
- Les Tambours de l'Union
- La Concordia
- L'UniPop
- Rodéo Line
- Le FC Vétroz
- Fun 4 Kids
- Les Structures de l'Enfance
- Les écoles
- L'ASOV
- Les Pompiers de la Lizerne
- Les Samaritains des Grands Rocs



Nous sommes déjà au taquet pour l'année prochaine et vous réservons plein de surprises. Réservez déjà le mois de mai pour bouger avec nous ! Et si vous voulez faire partie de l'aventure Vétroz bouge en donnant un coup de main pour l'organisation ou créer de nouvelles activités n'hésitez pas à prendre contact avec Nathalie Zanardini, nathalie.zanardini@vetroz.ch, coordinatrice du projet.

Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, responsable

SPORT DES ENFANTS

PROJET ALBINO

Albino Attitude

Le football des enfants du FC Vétroz rassemble 150 enfants, filles et garçons, répartis dans les catégories D, E, F et G. Les 3 équipes de juniors D et les 5 équipes de juniors E participent aux championnats régionaux alors que les juniors F et G prennent part aux tournois organisés par l'AVF, l'ASF et le FC Vétroz. Les principaux événements de ce printemps ont été les suivants : a) Camp polysport aux Plantys b) Kids Festival de Loèche – Susten, c) Tournoi AVF Juniors F à Vétroz, d) Fête du football des enfants à Vétroz.

L'enfant est au centre de notre projet qui a pour mission de promouvoir sa santé par l'activité physique. Notre vision, l'**Albino Attitude**, favorise et valorise la passion du sport, les activités ludiques, la découverte par des expériences positives, le challenge et les défis. L'intégration, la mixité et les échanges intergénérationnels sont également des priorités. Les valeurs de notre projet sont le fair-play, l'esprit d'équipe, la participation de chacun. Notre mascotte ALBINO, symbole de notre académie de football, est notre porte-bonheur fédérateur pour les enfants, les parents, les bénévoles, les moniteurs, les partenaires et les sponsors.



Logo du football des enfants et l'Albino Attitude

Camp polysport

Echanges intergénérationnels, reporters de l'ASOV, Bastien Toma et film

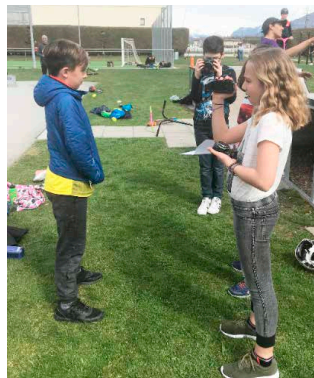
La 4ème édition du camp polysport ALBINO 2018 s'est magnifiquement bien déroulée les 2, 3 et 4 avril dans notre centre sportif des Plantys avec la présence de 108 enfants et une quarantaine de moniteurs et bénévoles.

Les jeunes reporters de l'Association socio-culturelle de Vétroz ont rencontré les participants et leur reportage a été présenté au mois de mai et juin à la Bibliothèque. **Nathalie Zanardini** (animatrice socio-culturelle, ASOV) témoigne: «C'est une manifestation locale qui me permet en tant qu'animatrice de faire connaître l'ASOV, se faire découvrir de nouvelles choses aux jeunes et également de rencontrer de nouvelles personnes. Ce qui m'a plu: Une très bonne ambiance, une diversité au niveau des activités et un coaching énorme de la part des bénévoles et des organisateurs. C'est une organisation bien rodée et du coup on s'y sent bien. Les enfants étaient pleins d'énergie et écouter (plus ou moins à certains moment) les moniteurs et c'était un vrai échange entre eux».

D'autre part, nous avons apprécié la visite de Bastien Toma, joueur du FC Sion issu du mouvement juniors du FC Vétroz, pour la séance de dédicace. Celle-ci s'est déroulée en compagnie de Valentin Favre, champion suisse de foot freestyle, sous l'œil et l'objectif du cinéaste Rayan Dini dont le film a été présenté au public et membres du FC Vétroz le 16 mai lors d'une soirée Event.



Initiation au tir à l'arc



Interview par l'ASOV



Dédicace par Bastien Toma

Prix Challenge Sanitas



Le programme sportif de la saison offre de nombreuses possibilités de faire participer et bouger les enfants. Le label « commune en Santé » décerné à Vétroz depuis 2010 encourage ces actions. De plus, les activités polysportives et sociaux-culturelles apportent une dimension supplémentaire et une orientation appréciée à notre concept de formation. Les collaborations avec l'ASOV, les 60+, la ludothèque, la bibliothèque sont bénéfiques pour chacune des parties et sont l'occasion de faire de nouvelles rencontres et de fédérer les intéressés.

Le projet Albino a remporté le prix Challenge Sanitas, récompense remise lors de la fête du football des enfants du 2 juin par M. Kurt Kellerhals et Mme **Eliane Borter**, ancienne championne de Suisse et d'Europe de ski nautique, membre du jury.

Présentation d'ALBINO

Albino est un perroquet de 9 ans vivant actuellement à San Francisco. Il a été choisi comme mascotte de notre projet car sa personnalité très attachante correspond parfaitement aux valeurs que nous souhaitons transmettre à nos enfants et partager avec les bénévoles.

Pour le FC Vétroz
Messieurs, Eric Minguely et Stéphane Rard





AGENDA

2ÈME SEMESTRE 2018

JUILLET

- 26 Marche: Couvert de Foncouverte (Briey – Verco-
rin) – 60+
- 31 Fête nationale – Tour Lombarde

AOÛT

- 3-7 Camp musical à Evolène – Fanfare Concordia
- 4-10 Camp musical à la Loutze – Fanfare Union
- 10 Concert EMU
- 10 Concert EMU
- 11 Meeting Disque et Raclette CAV
- 19 Sortie d'été Ski Club
- 23 Marche : Alpage du Planard (Le Mont-Chemin s/
Martigny) – 60+
- 25 Finale valaisanne de l'UBS Kids Cup - CAV
- 27 Assemblée générale du FC Vétroz
- 31 Souper de remerciement des bénévoles pour le
FFDCC

SEPTEMBRE

- 1-2 Fête patronale et paroissiale de la Madeleine
- 3 Reprise cours Unipop
- 6 Assemblée générale du Choeur-mixte
- 8 Grimpelette des Bédjuis, CAV
- 8-9 Tournoi international junior + match exhibition
HELIOS
- 12 Assemblée générale APEV
- 20 60+ Sortie de Täsch à Zermatt

OCTOBRE

- 5 Assemblée générale VAG
- 6 Vente-échange APEV – Salle des Plantys

- 6 Parcours musical – Union, Concordia, Tambours,
Chœur-mixte... - Commission culturelle
- 7 Loto Hélios
- 13 Championnats vétrozains d'athlétisme CAV
- 13 Brunch soutien au Gites – Union
- 18 Marche : Petit Bisse de Vex – 60+
- 20 Ça mousse à Vétroz – 2ème édition
- 27 Fête du Foot FC Vétroz
- 27 Souper d'automne de l'amicale de Beaumont

NOVEMBRE

- 2 Assemblée générale Ski Club
- 7 Brisolée des 4 communes : Ardon, Chamoson,
Conthey et Vétroz (organisation par Vétroz) –
60+
- 9 Assemblée générale Fanfare Union
- 9 Assemblée Générale CAV
- 18 Loto FC Vétroz
- 30 Vin chaud VAG

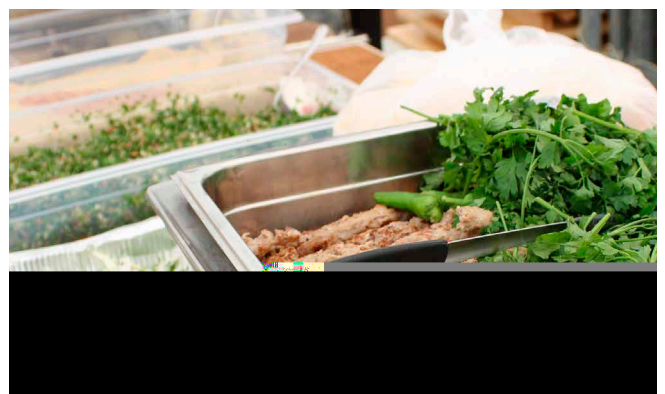
DÉCEMBRE

- 4-11- Messes de l'Avent dans les quartiers – Conseil
18 Pastoral
- 8 Téléthon : Amicale des Sapeurs-pompiers de
Vétroz + Scouts
- 8 Fête des jubilaires de mariage pour les paroisses
de Vétroz et d'Ardon (messe + repas) – Conseil
Pastoral
- 13 60+ Assemblée générale et repas de Noël à la
salle paroissiale
- 15 Noël au village - APEV
- 22 Concert de Noël des Fanfares & remise des
mérites sportifs et culturels
- 26-29 Cours OJ – Ski Club



MESDAMES, MESSIEURS, À VOS AGENDAS !

La fête de la Madeleine s'organise pour vous offrir un sympathique weekend les 1 et 2 septembre 2018.



Les festivités commenceront le samedi par la fête interculturelle. De 10h30 à 16h00, les communautés du village vous feront voyager par la dégustation de leurs spécialités culinaires, par des contes à deux voix, par les danses et musiques qu'elles vous présenteront, ainsi que par leurs expositions et ateliers pour les enfants et les jeunes.

Le samedi soir, la tente dansera avec le traditionnel bal et se restaurera autour de grillades et raclettes. Les sociétés sportives, qui portent l'évènement, se réjouissent de fêter avec vous.



Enfin, le dimanche matin, la messe sera chantée par le chœur-mixte Sainte Marie-Madeleine, suivi de la procession et d'un apéritif musical animé par les fanfares et tambours de Vétroz. Dès midi, cette journée familiale proposera des jeux et des ateliers de bricolages.

*Pour le service de l'intégration
Nathalie Zanardini, responsable*

Contacts et informations :

Comité de la fête : Stéphane Papilloud, 079 220 49 40, stefpap@bluewin.ch
Service d'intégration : Nathalie Zanardini, 027 345 37 85, asov@vetroz.ch



FÊTE DES VOISINS 2018

La Fête des voisins a eu lieu le 25 mai 2018 dans toute la Suisse. Le district de Conthey a accueilli plus de trente fêtes regroupant environ 700 personnes. Sur la commune de Vétroz, une dizaine de fêtes de quartier a été organisée avec la participation d'environ 150 personnes.



Le principe était simple : chaque habitant a invité ses voisins à partager un moment convivial, en toute simplicité à la date fixée. Pour toute inscription de festivités entre voisins, la commune et le service d'intégration vous offre un cornet de fête contenant des ballons, des



cartes d'invitation, des affiches, des t-shirts, ainsi qu'un petit cadeau de la part du conseil communal.

L'état d'esprit de cette initiative se résume en trois mots: simplicité, convivialité et solidarité.



Vu le succès de cette édition, nous vous invitons l'année prochaine au mois de mai à vous inscrire auprès de la commune de Vétroz afin de passer un bon moment en compagnie de vos voisins. Voici un aperçu de l'édition de cette année.

*Pour le service de l'intégration
Nathalie Zanardini, responsable*



Apprendre le Français

learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek
imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка
aprender francês

Apprendre la langue est le début de toute intégration !

Des cours de français pour les adultes migrants ont lieu à Vétroz, Ardon, Conthey et Nendaz toute l'année.



Les élèves, qui doivent habiter sur l'une des cinq communes du district, peuvent suivre un cours par semaine d'une durée d'1h30.

Du lundi soir au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les personnes puissent se débrouiller dans leur vie quotidienne.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 70 CHF.

Vous êtes intéressé-e-s par les cours de français ? Vous pouvez encore vous inscrire pour l'année scolaire 2018-2019, qui débutera au mois de septembre 2018.

Pour s'inscrire :

- Imprimez et remplissez le formulaire d'inscription sur le site internet de la commune de Vétroz:
- www.vetroz.ch
- Contactez Mme Nathalie Zanardini par téléphone au 027/345.37.85 ou par mail à nathalie.zanardini@vetroz.ch



Bravo aux personnes suivantes qui ont reçu l'attestation des cours de français pour l'année 2017/2018 :

- Mme Maria Da conceicao Alves Costa
- Mme Fatime Cakiqi
- M. Silverio Varandas Borges Minas
- Mme Rodaina Alsaleh
- Mme Caterina Gesto Traba
- M. Rezal Ismail
- Mme Isabel Cristina Martins Almeida Seixas
- Mme Birsena Aliu
- M. Daniel José Fonseca Almeida Seixas
- Mme Günes Demir
- M. Ricardo Jorge Melo Ferreira
- Mme Djemile Bekiroska

*Pour le service de l'intégration
Nathalie Zanardini, responsable*



ASOV - RENTRÉE



Animation Socioculturelle de Vétroz



Qu'est-ce que c'est?

L'ASOV a été mise en place en début 2014 et s'adresse à la population vétrozaine mais principalement aux jeunes de 10 à 25 ans. Les jeunes peuvent venir librement participer à des activités, créer des projets ou simplement y passer un moment de partage en compagnie d'autres jeunes et de l'animatrice socioculturelle, des moniteurs ou des bénévoles. L'ASOV a également comme objectifs de développer les loisirs et la culture sur le plan social à travers des activités ludiques, éducatives et culturelles de tout genre.

Le Bus :

Le Bus de l'ASOV va à la rencontre de la jeunesse vétrozaine. Il sera les mercredis après-midis de 14h00 à 18h00 : de fin août à octobre à la cour d'école de Bresse et d'avril à juin à la cour d'école des Plantys,

Les jeunes peuvent venir faire du bricolage, des jeux ou encore juste se poser un moment entre amis.



Les Vacances Scolaires :

Durant les vacances scolaires un programme spécial est mis sur pied avec les jeunes pour les jeunes. Les programmes sont distribués 2 semaines avant les vacances dans la cour d'école ainsi qu'aux arrêts de bus afin que tout le monde puisse avoir l'information. La plupart des activités sont gratuites, mais certaines sorties ou soirées sont payantes mais restent abordables pour tous les budgets



Tu as une idée de projet ?

Si tu as envie d'organiser une fête, une sortie, des tournois ou autre, tu peux proposer tout cela à tes amis et à l'animatrice qui t'aidera à mettre en place ton projet.



Le local JV :

Le local JV (Jeunesse Vétroz) est un lieu de rencontre accompagné et sécurisé dans lequel les jeunes peuvent profiter de l'infrastructure et du matériel, être avec leurs amis, pratiquer plein d'activités et en proposer de nouvelles.

Il se trouve au-dessus de la salle paroissiale et est ouvert de novembre à mars, les mercredis de 14h00 à 18h00, ainsi qu'un vendredi sur deux de septembre à juin pour les plus de 12 ans.



Comment contacter l'animatrice socioculturelle ?

Nathalie Zanardini
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz
079/937.84.06

nahalie.zanardini@vetroz.ch

facebook
ASOV Vétroz

Instagram
animation_vetroz

TU «CONTHEY» FAIRE LA FÊTE LE 31 JUILLET PROCHAIN ?

La place de la Tour Lombarde s'habillera de lumière pour la Fête nationale helvétique, le mardi 31 juillet 2018. Alors viens avec ta famille, tes amis pour partager un bon moment, et ce dès 18 h, au rythme de la fanfare La Contheysanne, des tambours de Conthey et des diverses animations prévues à cet effet. Cette fête est aussi l'occasion de déguster les différents crus des caves de la commune, accompagnés d'une raclette ou d'une grillade. Tout est mis en place pour que la soirée soit belle, agréable et festive.

Cette année, M. Christophe Germanier, président de la commune de Conthey, nous fera le plaisir d'être l'ora-

teur de la soirée. Puis un feu d'artifice arrosera le ciel aux sons des onomatopées, avant de laisser la place au bal jusqu'au petit matin.

Alors, rejoins-nous et participe à cet événement, labellisé FIESTA, en toute sérénité !

Suivez les dernières informations sur notre page Facebook et partagez-la un maximum : <http://www.facebook.com/31juilletconthey>

Place de la Tour Lombarde
dès 18 h

Conthey **FÊTE NATIONALE**

Mardi 31 juillet 2018

ANIMATION MUSICALE Fanfare La Contheysanne
Les Tambours de Conthey
Bal

STANDS Restauration et boissons

ORATEURS M. Christophe Germanier

POUR QUE LA FÊTE SOIT BELLE
fiesta!
DU DÉBUT JUSQU'À LA FIN

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VÉTROZ A BESOIN DE VOUS !

L'année scolaire 2017-2018 touche déjà à sa fin. Plusieurs événements ont été mis sur pied par l'APEV. Ils ont rencontré un vif intérêt. En témoigne la dernière conférence organisée avec les associations de Conthey, Ardon et Chamoson. Plus de 180 parents et grands-parents sont venus assister à la conférence de Jean-Luc Tournier sur le « harcèlement chez les jeunes ». L'atelier sur l'argent de poche a également fait salle comble. Le besoin de d'apprendre des parents est bien présent et, depuis plus de 40 ans, l'APEV tente de les satisfaire.

Pour l'année 2018-2019, l'APEV souhaite encore aménager de telles rencontres, faire découvrir la région et ses richesses aux enfants et soutenir un projet spécial pour l'école. En effet, la collaboration intercommunale va se poursuivre et vous serez bientôt informés des conférences originales qui vous seront proposées. Six sorties nature et un bivouac de survie en milieu sauvage jalonnent l'année. Le programme pourra être consulté sur le memento scolaire. Ces aventures permettent aux enfants d'admirer les petites bêtes qui nous entourent, d'étudier leurs stratégies de survie ou de vie en communauté, de faire la connaissance de personnalités du village, ainsi que de tester des modes de nourriture parfois oubliés.



Après un soutien au projet « T'as où l'respect » en 2017, l'APEV a décidé que le prochain « Noël au village », qui aura lieu le 08.12.2018, sera dédié à l'école de Vétroz. Les bénéfices seront reversés à cette institution afin qu'un projet unique et original puisse être réalisé.

De telles actions ne peuvent se réaliser sans un comité dynamique et à l'écoute des parents qu'il côtoie. Afin de rajeunir le comité et assurer son renouvellement, **l'APEV a besoin** de membres qui soutiennent ses actions par une adhésion familiale, de bénévoles qui apportent une aide inestimable lors des activités, mais également de **parents motivés et curieux prêts à**

rejoindre le comité. Plusieurs départs sont annoncés pour la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 12.09.2018.

En l'absence de nouvelles forces, une dissolution de l'APEV devra être envisagée. Plusieurs actions actuellement en mains de l'APEV sont menacées :

- **les activités proposées ci-dessus pourront-elles toujours avoir lieu ?**
- **la voix des parents pourra-t-elle être entendue au sein de la commission scolaire ?**
- **la commune de Vétroz devra-t-elle quitter le Passeport-Vacances ?**

Plutôt que de montrer trop alarmiste, et dans l'espoir de pouvoir répondre par la négative à ces trois questions, l'actuel comité est certain que cet appel vous fera réagir et que prochainement un comité renforcé verra le jour. Etre membre de ce comité est particulièrement adapté pour des parents de jeunes enfants qui souhaitent s'impliquer dans leur parcours scolaire, rencontrer d'autres familles et participer à la vie du village. Une séance d'information sera organisée pour les personnes intéressées.

Pour contacter ou suivre l'APEV : www.apev.info, apevetroz@gmail.com ou sur via Facebook.

Le comité de l'APEV



Pour 2018-2019, l'APEV recrute !



- membres fidèles, qui soutiennent nos actions par votre adhésion
- bénévoles, qui nous aident lorsque les activités l'exigent
- passionnés du Passeport-vacances, qui souhaitent devenir plus actifs
- parents motivés et curieux, prêts à rejoindre le comité
- informaticiens en herbe, intéressés à revisiter notre site internet

Pour nous suivre / nous contacter : www.apev.info - apevetroz@gmail.com -

BIBLIOTHÈQUE DE VÉTROZ-MAGNOT

Vous avez un projet de voyage, nous avons les guides...
Vous avez envie de bricoler, jardiner, décorer...
Nous avons les documentaires.
Un bon film ? Plus de 2'500 DVD vous attendent.

Besoin de détente, de rêver, vous évader... nous avons ce qu'il vous faut !

Venez nous trouver.



Dès le 25 juin 2018, la bibliothèque sera ouverte uniquement **les lundis de 16h00 à 20h00.**



Excellente lecture et bel été à tous !

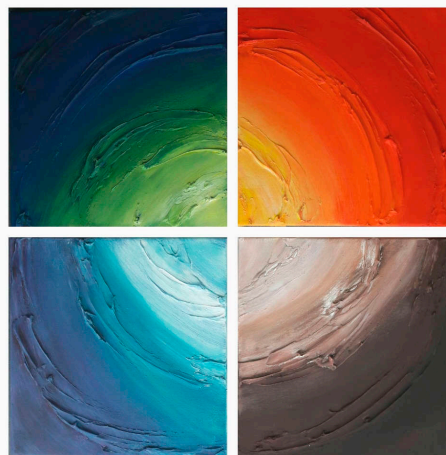
www.vetroz.bibliovs.ch – 027 345 37 84

*Pour la Bibliothèque de Vétroz
Gisèle Philippoz, responsable*

Durant tout l'été, nous avons le plaisir de présenter les créations de Claudia Sauthier, grande lectrice et artiste-peintre à ses heures.
Venez découvrir son travail pour un voyage tout en couleurs !

CLAUDIA SAUTHIER PEINTURES

QUAND LES COULEURS NOUS PARLENT ...



« SI VOUS POUVIEZ LE DIRE AVEC DES MOTS, IL N'Y AURAIT PAS DE RAISON DE LE PEINDRE. »
EDWARD HOPPER

Bibliothèque de Vétroz-Magnot
du 25 juin 2018 au 7 septembre 2018

Finissage le 7 septembre 2018 à 17h00 en présence de l'artiste

JUMELAGE BEAUMONT-LÈS-VALENCES

Le week-end de la Fête-Dieu, du vendredi 1er au dimanche 3 juin 2018, nous avons eu l'immense plaisir d'accueillir nos amis de Beaumont-Lès-Valences dans un Valais qui s'est montré sous sa plus belle facette, avec un soleil radieux et une température agréable.

Arrivée en fin d'après-midi et accueillie comme il se doit par les présidents de l'Exécutif et du Législatif, la délégation beaumontoise a d'abord partagé l'apéritif officiel servi dans la maison de commune, avant de se rendre chez les différents logeurs vétrozains pour passer une soirée intimiste.

Le samedi, nous étions 75 personnes à nous rendre dans le Val d'Anniviers, afin de découvrir le cœur du village de Grimontz, avec ses ruelles étroites et ses bâtisses plusieurs fois centenaires. Nous avons été reçus ensuite par le Conseil bourgeois d'Ayer. Ce fut l'occasion de découvrir pour les uns - et de redécouvrir pour les autres - l'histoire des bourgeoisies et le rôle qu'elles occupaient dans le passé. Au programme, visite de la maison de la bourgeoisie en compagnie de son président, avec évidemment le passage par la cave et la dégustation du fameux vin des glaciers, puis découverte du village sous la conduite d'un guide.

De retour à Vétroz, l'ensemble de la délégation s'est mise sur son trente et un pour la « soirée de gala », terminée par un bal qui a suscité un coup de jeune chez les nombreux danseurs. Et le week-end s'est achevé le dimanche par un apéritif servi dans les jardins du Domaine des Îles à Sion, suivi d'un repas pris en commun.

En conclusion, le jumelage, ce sont avant tout des liens d'amitié forts qui lient nos deux communes depuis 14 ans. Il est ouvert à toute personne désireuse de partager des moments d'échanges et de découvertes dans un état d'esprit de convivialité.

L'an prochain, nous nous rendrons à Beaumont-Lès-Valences. Si l'envie vous prend de nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter !

*Pour l'amicale de Beaumont-lès-Valences
Nicolas Huser, président*





REBOISEMENT BÉNÉVOLE

Samedi 17 mars 2018 une équipe de 16 bénévoles s'est retrouvée autour des parcelles de Monsieur Bertrand Pillet et Monsieur Benno Hubert pour une matinée de plantation. Réunis par les coordinateurs Lara Grandgirard⁽¹⁾ et Vincent Degen⁽²⁾ au lieu-dit les «Praz-Pourris» sur la commune de Vétroz, ces personnes de tous horizons et âges (dont une équipe de jeunes des plus efficaces venue du Service de l'Action Sociale), ont renoncé à leur grasse matinée afin de s'engager pour une cause commune, celle de la protection du paysage et de la nature. Dotés de bêches, pioches et pelles, ils et elles ont creusé environ 450 trous pour y planter tout autant de jeunes arbustes. Grâce à la grande motivation de toutes ces participantes, cette journée que la pluie tentait de rendre maussade, s'est passée dans une très grande bonne humeur générale. Il n'aura fallu qu'une demi-journée pour faire, d'une part, jaillir une toute nouvelle haie dans le paysage de notre commune et d'autre part, pour densifier et embellir une haie déjà existante. A terme, les corridors boisés mis en place serviront d' « axes de déplacement » et de garde-man-

ger à une faune diversifiée. Sans compter leur apport naturellement esthétique dans un secteur très cultivé et quelquefois monotone.

Au final, les bénévoles sont ressortis avec de nouvelles connaissances sur les moyens de valoriser la nature dans les milieux agricoles. Par ailleurs, comme tout effort mérite salaire, ils et elles ont bénéficié d'un magnifique et délicieux apéro local généreusement offert par les exploitants extrêmement heureux de l'aide apportée.

1. WWF Suisse, Responsable du projet « connexions naturelles »
2. Bureau Patrick Epiney Ingénieurs Sàrl, Biologiste pour le Réseau écologique régional

Lara Grandgirard
Projet «Connexions naturelles»



RESTRICTION D'ARROSAGE AVEC L'EAU POTABLE

Afin de garantir les ressources en eau potable, le Conseil municipal a décidé de restreindre les horaires pour l'arrosage des jardins et pelouses avec de l'eau potable en limitant uniquement à la période suivante :

**Du 15 juin au 15 septembre 2018
de 05h00 à 08h00 du matin**

En dehors de ces horaires, l'utilisation de l'eau potable est autorisée **uniquement pour les besoins ménagers**.

Le nettoyage des places et des véhicules, ainsi que l'arrosage à la traîne, sont absolument interdits.

L'arrosage des cultures fruitières/agricoles est soumis à autorisation communale (Monsieur Gérard Boulnoix au 079 337 66 42).

L'arrosage des jardins et pelouses avec de l'eau potable, est donc autorisé **uniquement de 05h00 à 08h00 du matin**.

Aucune restriction pour l'arrosage des jardins et pelouses avec de l'eau d'irrigation.

Nous demandons également la plus grande discipline aux détenteurs de piscines.

Des contrôles seront opérés par le garde champêtre et/ou le personnel communal assermenté, et les contrevenants seront verbalisés sans avis, en vertu des articles 20 bis du Règlement communal de police, 6 et 26 du Règlement d'utilisation de l'eau.

Pour le Service technique
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique



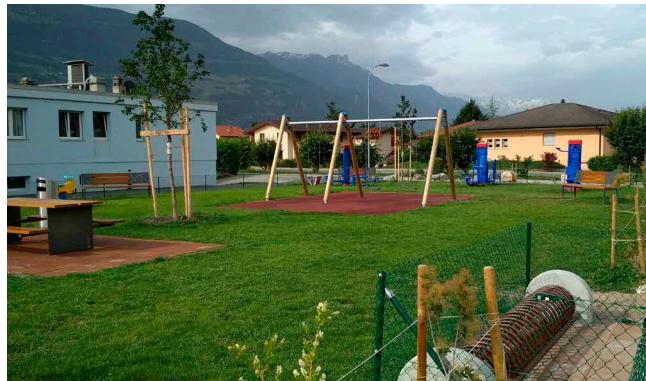
PLACE DE JEUX

Après le démontage des places de jeux du Foyer Haut de Cry et de l'école des Pavillons, le village de Vétroz ne comptait plus que trois places de jeux dans le village. Le Conseil Municipal a donc pris la décision de créer un nouvel espace, plus attractif et plus spacieux, répondant aux normes de sécurité actuelles. Les travaux ont pu débuter en 2017 pour se terminer au printemps 2018.

Aujourd'hui, la nouvelle place de jeux du Pont, située dans l'angle de la rue du Pont et de la route des Marais, est ouverte au public. Sur un terrain de plus de 900 m², elle ravit les utilisateurs et redonne de la vie au quartier.



Place de jeux du Pont



Place de jeux du Pont

La place de jeux de la Meunière a elle aussi connu quelques modifications, notamment avec l'installation d'une nouvelle structure de grimpe, la plantation d'un arbre ainsi que le rafraîchissement du sol en-dessous de la table.



Place de jeux de la Meunière



Place de jeux de la Meunière

*Pour le Service technique
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*

Places de jeux actuelles à Vétroz

1. Place du Pont
2. Place de l'école de Bresse
3. Place de Terrauneuf
4. Place de la Meunière

TRAVAUX DE ROUTES 2018

TRAVAUX DU 1ER SEMESTRE 2018

Avenue de la Gare Zone à bâtir
Réfection du revêtement entre le chemin nord et la route de la Jonction avec pose d'un évacuateur de crue provisoire pour le torrent de Péteille, terminé.

Zone agricole
Réparation urgente de la route, terminé.

Travaux en cours

Route des Iles Réfection du revêtement entre la route Cantonale et l'avenue de la Gare avec pose d'un évacuateur de crue provisoire pour le torrent de Péteille.

Route Cantonale Poursuite des travaux d'équipement, vieux-village, y c. ruelle du Manège.

Route des Ateliers Poursuite des travaux de réfection.

Route du Grand Canal Création de la route en zone industrielle, étape 1.

Rue du Prieuré Réfection de la rue.

Route de l'Abbaye Réfection entre la rue du Prieuré et le torrent du Raffort.

Rue des Vignerons Réfection à la hauteur de la route de Bassin.

Etudes de projet en 2018 pour la réfection et l'équipement des routes à court terme

Route de la Fontaine Réfection et équipement partiel.

Rue de la Millière Réfection et équipement du tronçon sis à l'est de la route des Iles.

Chemin Nord Réfection et équipement.

Chemin de la Préfecture Réfection et équipement.

Nord de Proumay Réfection du collecteur d'eaux usées (hors route).

Av. de la Gare, zone agricole Réfection et sécurisation (projet AggloSion).

Route Cantonale, Vieux-village Réaménagement de la route et des places adjacentes.

Zone industrielle Création d'une route au sud du canal Sion-Riddes.

*Pour le Service technique
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*



Route des Ateliers - Avant travaux



Après travaux

INTRODUCTION DE LA TAXE AU POIDS

Le système de taxe au poids est en place à Vétroz depuis le 1er mars 2018. Depuis cette date, les containers semi-enterrés répartis sur le territoire communal ne sont accessibles qu'aux détenteurs d'une carte spécifique à prépaiement.

La taxe variable a été arrêtée pour 2018 à 50 centimes par kilo pour les ménages et 40 centimes pour les entreprises. La carte magnétique est rechargeable de la manière suivante, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 200.- :

- par le biais du site internet de la Municipalité www.vetroz.ch (page d'accueil, en bas à droite « Gestion déchets ») ou directement au moyen du lien <http://wipe.ecowaste.ch/#vetroz>,
- au guichet de l'Administration communale durant les heures d'ouverture,
- auprès du magasin Denner de Vétroz.

Attention

Les montants crédités sont valables **uniquement le lendemain du versement**, soit au maximum 24 heures après le paiement. Il est important d'en tenir compte en cas de solde négatif (limite à -10 CHF), le système refusera l'accès aux conteneurs lors de la pose d'un sac.

PROBLÈMES TECHNIQUES

Durant la première phase de mise en place, il a fallu faire face à de nombreux dysfonctionnements techniques, notamment avec des conteneurs ou des cartes magnétiques aléatoirement bloqués, ou avec l'impossibilité de recharger les cartes via le site Internet communal durant la première semaine. La Municipalité est consciente que ces dysfonctionnements ont agacé bon nombre de citoyens et en a fait part au fournisseur. Nous nous en excusons et assurons faire au mieux afin que ce nouveau système puisse être optimal pour tous.

En cas de problème ou question, la Municipalité reste à disposition des citoyens :

Problème technique sur les conteneurs : Service de piquet au 079 213 92 08 ou à service.technique@vetroz.ch.
Carte magnétique / chargement pour personnes privées : 027 345 37 83.
Carte magnétique pour entreprises et immeubles : 027 345 37 86.



Outre les problèmes techniques cités, ont été constatés de nombreuses mauvaises manipulations lors de l'utilisation des conteneurs. Il est très important que les utilisateurs ne se pressent pas lors des manœuvres (similaire à l'utilisation d'un Bancomat/Postomat). Le mode d'emploi du système a été joint à l'envoi de la carte magnétique en mars dernier et est publié sur le site web de la commune.

Si un sac est resté bloqué dans la balance du conteneur, il est important de ne pas le sortir. Il faut se rendre vers un autre conteneur et en informer le service de piquet au 079 213 92 08 ou à service.technique@vetroz.ch.

TRI DES DÉCHETS



Avec l'entrée en vigueur du nouveau système, les citoyens trient leurs déchets plus consciemment. Il a fallu optimiser les emplacements et au fil des semaines, ajuster le nombre de conteneurs en fonction des nouvelles habitudes. Un conteneur sera ajouté durant l'été aux écopoints du Milieu, de la Meunière, du Levant et du local des Pompiers.

Le tri des PET a également été revu en augmentant les bacs, mais cela n'a pas suffi. Durant cet été, la Municipalité va entreprendre la pose de conteneurs aux écopoints pour les PET, alu/fer/fer blanc, et également remplacer les bennes à papier/verre par des conteneurs.

Certains conteneurs d'immeubles ont été modifiés ou supprimés, en accord avec les administrateurs des immeubles. Il faut savoir que, lors de la construction d'un immeuble, les requérants ont l'obligation de poser un ou des conteneurs sur leur parcelle, en fonction du nombre de logements. Lorsque que le système de la taxe au poids est entré en vigueur, la Municipalité a été contrainte de revoir les fonctions de ces conteneurs et des discussions ont eu lieu avec les administrateurs de chaque immeuble concerné afin de trouver des accords pour toutes les parties. Plusieurs solutions ont été envisagées : Suppression du conteneur en place, transformation en conteneur verre/papier ou installation d'un couvercle-balance. Aujourd'hui, les travaux relatifs arrivent à terme et la majorité des conteneurs concernés ont trouvé leur fonction définitive.

DÉCHETS - SUITE

IMMEUBLES / PPE



Les immeubles/PPE peuvent obtenir une carte d'accès aux conteneurs au prix de CHF 15.-. Le principe d'utilisation est toujours le même, tel que mentionné plus haut. Il faut également recharger financièrement la carte magnétique afin d'avoir accès aux conteneurs semi-enterrés.

Cette carte magnétique permet également d'accéder à la déchetterie EcoBois Recyclage SA. Une facturation trimestrielle des apports sera appliquée par la Municipalité (le forfait de 2 tonnes ayant été annulé pour les immeubles). Les copropriétés qui désirent obtenir une carte magnétique peuvent en faire la demande à service.technique@vetroz.ch.

CHAQUE DÉCHET À SA PLACE

Des écopoints sont à disposition des habitants afin de récolter notamment les papiers, verres, PET, fer/fer blanc/alu, piles, huiles végétales et minérales, capsules de café et vêtements. Un tri des matières recyclables vous permet non seulement d'alléger sensiblement votre facture, mais également de réduire l'impact préjudiciable constaté sur l'environnement lors de l'élimination des déchets.

La litière pour animaux (même biodégradable !) ainsi que les plastiques, tels que les emballages alimentaires (barquettes jambon, yaourt, etc.) sont à mettre dans le sac à poubelle noir.



Les déchets de type ouate, coton-tige, serviettes hygiéniques, etc. et les restes de nourriture ne doivent pas être jetés dans les WC. Ces déchets ne sont pas traités par la STEP et nuisent fortement à son bon fonctionnement. Plus de 100 kg de déchets sont évacués chaque semaine, avec pour résultat de grandes détériorations du matériel et la mort des bactéries de la STEP.

De plus, il est important de ne brûler aucun déchet dans les cheminées. Une dénonciation sera effectuée par le ramoneur lors de ses interventions.

Plan de situation des conteneurs en place



RUES	Canadas, ch.	H 7	Eden, rte	X 5	Madeleine, rue	S 4	Plantys, impasse	I 3/4	Sous-Maisons, ch.	Q 3	Balavaud	C 4	Prés-Cornu	G 4
Abbaye, rte	Canal, rte	O 3/6	Eglise, rue	R 1	Manège, ruelle	P 3	Point, rue	P-Q 4	Sports, ch.	K 4	Botza	G 9	Prés-du-Botza	G 6
Ardon, rte	Cantonale, rte	A4 à Z9	Est, rte	Y 5	Marais, rte	O 3/6	Prain, rte	F-G 4	Stada, rte	J 3	Bresse	Q 6	Prés-Français	I 3
Artisan, impasse	Centrale, ruelle	Q 2	Fontaine, rte	O-R 8	Meunière, rte	F-G 6	Préfecture, ch.	O 2	Terrauneuf, ch.	L-N 4	Canadas, Les	J 9	Proumay	S 8
Ateliers, rte	Champmarais, rue	Y 4	Gare, av.	G9 à P2	Millieu, ch.	M-N 5	Pre-Fleuri, rue	S 5	Vergers, av.	R 4	Chamarray	W 4	Raffort	Q 1
Balavaud, ch.	Charmilles, rte	T 7/8	Granzettes, ch.	U 8	Millière, rue	J-N 2	Prieuré, rue	R 2	Vignerons, rue	PI à Z4	Magnot	G 3	Ramolliaz	S 1
Bassin, rte	Ciblerie, ch.	F-G 8	Haut de Cry, rue	H 3/5	Moulin, rue	S 1	Proumay, ch.	S 7	Vignes, rue	Q 1	Millière, La	M 2	Rasses, Les	S 5
Beauste, ch.	Clos, rte	C 5	Hirondelles, ch.	F 8	Neuf, ch.	M-N 3	Quartier-Neuf, rte	F-G 4			Mouneye	K 5	Roude	T 8
Botza, prom.	Collège, ruelle	R 2	Iles, rte	L2 à N8	Nord, ch.	N 2	Repos, ch.	TU 3			Patelin	S 9	Routs	T 3
Bourg, rue	Conthey, rue	U-Y 4/5	Industrie, rte	E 8	Pâquerettes, ch.	I 4	Rosoux, ch.	M-N 6			Plan des vignes	O 1	Sâles, Les	U 5
Bourgeoisie, rte	Creusette, ch.	H 1	Jonction, rue	K 2/9	Paterin, ch.	T 9	Rouis, passage	U 3			Plantys	J 2	Sous-Maison	P 4
Bresse, rte	Derboirence, av.	S-V 6/8	Levant, rue	W 8	Pêcheurs, rue	P-Q 5	Sécheron, ch.	T 8			Plantsette, La	W 6	Tain-Usoy	W 5
	Ecolles, ch.	J-M 3	Lizernie, rte	B 6	Petit-Bois, rte	F-G 5	Semallies, rue	P-Q 6			Praz Pounis	P 9	Terrauneuf	N 4
													Zabadar	J 3

DÉCHETS - SUITE



Les récipients pour les déchets PET doivent impérativement contenir des emballages avec le logo « PET » ci-contre. Les bouteilles en PET se prêtent à la fabrication de nouvelles bouteilles à la condition que le tri ait été soigneusement effectué. Si la collecte n'est pas sélective (seulement des bouteilles en PET pour boissons), la qualité de ces plastiques collectés baisse et le recyclage devient plus compliqué, voire impossible. Ces déchets terminent alors à l'UTO pour être brûlés plutôt que recyclés.

Les bouteilles de lait ne doivent en aucun cas être jetées dans les récipients PET ! Elles doivent être retournées aux commerces. Nous remercions les citoyens de bien vouloir vérifier le logo inscrit sur les emballages avant de les jeter dans les récipients à disposition.

PAPIERS / CARTONS

Les conteneurs et bennes doivent contenir uniquement du papier/carton **non-souillé** par la nourriture. Le matériel souillé ne peut être recyclé !

DÉCHETS MÉNAGERS / ALIMENTAIRES



Dans les précédentes communications, la Municipalité avait annoncé la mise en place d'une récolte de déchets ménagers (déchets alimentaires) durant le premier semestre de 2018. La récolte de ces déchets et leurs revalorisations est très complexe et demande du temps pour trouver la solution adéquate pour tous, tant au niveau pratique que financière.

En attendant la mise en place de ce système de récolte, il est possible d'amener les déchets ménagers directement à la déchèterie Eco Bois, uniquement aux conditions mentionnées sur le site <http://www.ecobois-recyclage.ch>.

Comme mentionné plus haut, aucun déchet alimentaire ne doit être jeté dans les WC ou dans les éviers de cuisine !

INFRACTIONS AU RÈGLEMENT

Conformément à l'article 38 du règlement sur la gestion des déchets, le Conseil Municipal arrête ce qui suit :

Les infractions au règlement sur les déchets (RGD) du 24 août 2011 et relevant du droit communal sont sanctionnées par le Conseil Municipal par des amendes jusqu'à 10'000 francs, selon la procédure prévue aux articles 34j et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA) du 6 octobre 1976. Les frais relatifs à la prise en charge, au transport et à l'élimination des déchets peuvent également être facturés.

Les amendes seront infligées selon l'impact environnemental causé par l'infraction en prenant compte les facteurs environnementaux et les critères aggravants, telle la récidive.



DÉCHETS - SUITE

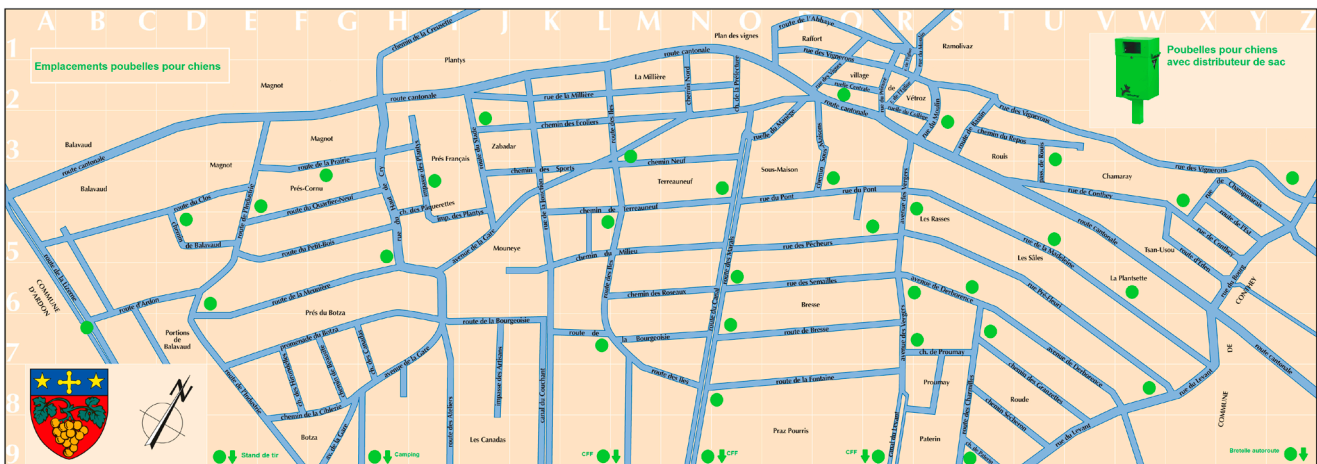
POUBELLES POUR CHIENS



Depuis la mise en place de la taxe au poids, la Municipalité a reçu plusieurs demandes de citoyens pour l'ajout de poubelles pour chiens. Des poubelles ont donc été ajoutées et actuellement plus de 50 poubelles pour défécations canines sont mises à disposition, au vu de la taxe communale appliquée par la médaille pour chien. En aucun cas ces poubelles ne doivent accueillir d'autres déchets, notamment de la litière pour chat (qui doit être jetée dans le sac plastique noir). Si, nécessaire, des contrôles seront effectués.

Nous vous rappelons que le règlement communal interdit de laisser pénétrer les chiens dans les cultures, les vignes, les champs ou les vergers sous peine d'amende. Les champs souillés par les déjections canines exposent le bétail à la maladie appelée néosporose. Nous remercions les propriétaires de chiens pour leur vigilance, et les citoyens pour leur perspicacité à ne pas jeter des déchets dans les champs et sur la voie publique.

Plan de situation des poubelles en place



RUES	Canadas, ch.	H 7	Edens, rte	X 5	Madeleine, rue	S 4	Plantys, impasse	I 3/4	Sous-Maisons, ch.	Q 3	Balavaud	C 4	Près-Cornu	G 4
Abbaye, rte	Canal, rte	O 3/6	Eglise, rue	R 1	Manège, ruelle	P 3	Pont, rue	P-Q 4	Sports, ch.	K 4	Botza	G 9	Près du Botza	G 6
Ardon, rte	Cantonale, rte	A4 à Z8	Est, rte	Y 5	Mirais, rte	O 3/5	Prairie, rte	F-G 4	Stade, rte	J 3	Bresse	Q 6	Près François	I 3
Artisans, impasse	Centrale, ruelle	Q 2	Fontaine, rte	O-R 8	Meunerie, rte	F-G 6	Préfecture, ch.	O 2	Terreauneuf, ch.	L-N 4	Canadas, Les	J 9	Proumay	S 8
Ateliers, rte	Champmarais, rue	Y 4	Gare, av.	G9 à P2	Millieu, ch.	M-N 5	Pré-Fleuri, rue	S 5	Vergers, av.	R 4	Chamaray	W 4	Raffort	Q 1
Balavaud, ch.	Charmilles, rte	T 7/8	Granzettes, ch.	U 8	Millière, rue	J-N 2	Prieuré, rue	R 2	Vignerons, rue	P1 à Z4	Magnot	G 3	Ramolivaz	S 1
Bassin, rte	Claibrie, ch.	F-G 8	Haut-de-Cry, rue	H 3/5	Moulin, rue	S 1	Proumay, ch.	S 7	Vignes, rue	Q 1	Millière, La	M 2	Rasses, Les	S 5
Beausette, ch.	Clos, rte	C 5	Hirondelles, ch.	F 8	Neuf, ch.	M-N 3	Quartier-Neuf, rte	F-G 4			Mouneye	K 5	Roude	T 8
Botza, prom.	Collège, ruelle	R 2	Illes, rte	L2 à N8	Nord, ch.	N 2	Repos, ch.	T-U 3			Paterin	S 9	Rouis	T 3
Bourg, rue	Contthey, rue	U-Y 4/5	Industrie, rte	E 8	Pâquerettes, ch.	I 4	Roseaux, ch.	M-N 6			Plan des vignes	O 1	Silles, Les	U 5
Bourgeoisie, rte	Cressette, ch.	H 1	Jonction, rue	K 2/9	Paterin, ch.	T 9	Rous, passage	U 3			Plantys	J 2	Sous-Maison	P 4
Bresse, rte	Derborence, av.	S-V 6/8	Levant, rue	W 8	Pêcheurs, rue	P-Q 5	Sécheron, ch.	T 8			Plantissette, La	W 6	Tsan Usou	W 5
	Ecoliers, ch.	J-M 3	Lizerne, rte	B 6	Petit-Bois, rte	F-G 5	Semailles, rue	P-Q 6			Praz Pourris	P 9	Terreauneuf	N 4
													Zabadar	J 3

Aujourd'hui, les déchets envahissent notre planète et sont une source de pollution de premier plan. Les conséquences sanitaires peuvent être désastreuses. Malheureusement, tous les produits ne sont pas recyclables et la gestion des déchets coûte un prix considérable. Il est donc essentiel de changer nos habitudes et d'acheter « malin » ! Le meilleur déchet que l'on ait à traiter est celui que l'on ne crée pas. Faisons tous un effort ensemble !

*Pour le Service technique
André Fontannaz, président
Nicolas Berner, chef technique*

VÉTROZ, CITÉ DE L'ÉNERGIE



Le label cité de l'énergie a été délivré à la Municipalité de Vétroz en 2010.

En 2014, le label a été repourvu une première fois. Afin de renouveler son label en 2018, la Municipalité doit remplir les conditions demandées, au travers de son plan d'action.

Pour se faire, Vétroz doit sans cesse progresser et, dans ce sens, entreprend des actions afin d'améliorer son efficacité et sa rationalité. Si une partie de ses actions concerne les services communaux, une grande partie du potentiel réside également dans le comportement et les habitudes de tout un chacun. Le but est de diminuer notre empreinte écologique par habitant, tout en améliorant la qualité de vie de chacun.

En fin d'année 2018, une action majeure et visible a été retenue par la Municipalité et sera mise en place. Il s'agit de procéder à l'installation de 4 paires de bornes

pour recharge de véhicules électriques. Cette action va au-delà du périmètre de fonctionnement de la Municipalité et vise à inciter et à soutenir la population dans un choix de véhicules alternatifs.

Dans un premier temps, les recharges seront gratuites. Ces futures bornes, fournies, installées et gérées par l'ESR, seront posées sur les parkings suivants :

- parking de la bibliothèque,
- parking du stade des Plantys,
- parking du home,
- parking de la place Concordia.

Les travaux d'installation sont coordonnés avec d'autres travaux déjà planifiés.

*Pour la commission «Énergie & Environnement»
Fabien Papilloud, président
Nicolas Berner, chef technique*

PERSONNEL COMMUNAL Nominations

En début d'année, l'administration communale, et plus précisément son secteur technique, avait été réorganisée, et deux nouveaux postes avaient ainsi été mis au concours. Mme Charlene Favre et M. Guillaume Bonvin ont donc rejoint l'équipe en place au début du mois de mai, la première en tant que collaboratrice administrative à 50 % au sein du service des constructions, et le second en tant que collaborateur adjoint au responsable du service technique. Tous deux ont une solide expérience professionnelle dans leur position respective, puisque Mme Favre a travaillé pendant douze ans comme responsable administrative d'une entreprise active dans la construction, alors que M. Bonvin, titulaire d'un diplôme de technicien en conduite de travaux, œuvrait précédemment dans une grande entreprise de génie civil.

D'autre part, l'école primaire avait également mis au concours un poste de secrétaire à 20 % afin d'améliorer l'efficacité de son administration. Mme Delphine Évéquoz-Genetti a été choisie par l'Exécutif et a débuté à la mi-juin. Auparavant enseignante, son excellente connaissance des écoles vétrozaines est un atout indéniable dans sa nouvelle fonction.

Avec ces engagements, l'effectif administratif communal est désormais au complet et apte à fournir un service de qualité à ses citoyens.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz



Charlene Favre



Guillaume Bonvin



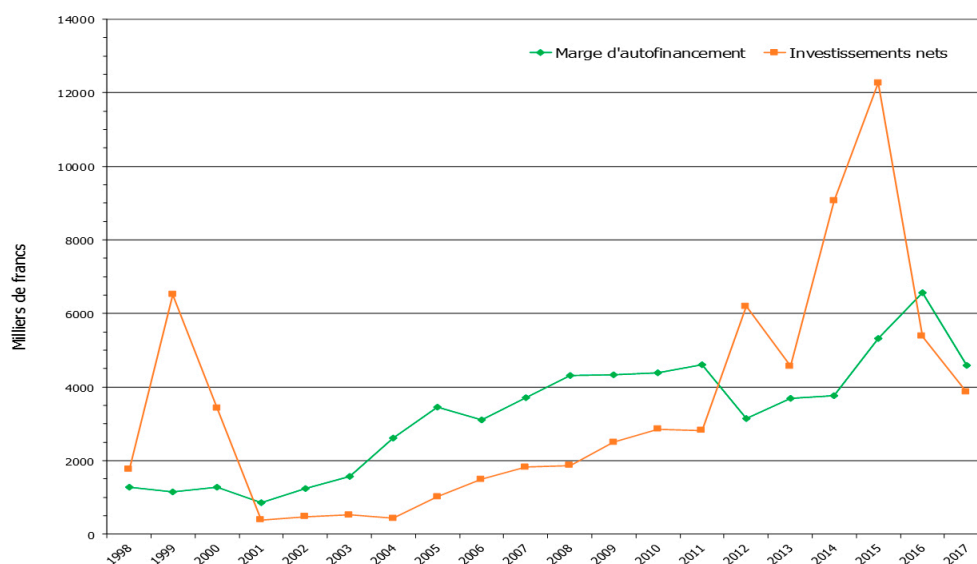
Delphine Évéquoz-Genetti

INFORMATIONS OFFICIELLES FINANCES COMMUNALES - COMPTES 2017

A) RÉCAPITULATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

CENTRES DE CHARGES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Administration générale	1'629'480.76	73'643.90	65'345.00	-
Sécurité publique	1'121'653.35	423'434.35	296'939.45	109'254.95
Enseignement & formation	5'730'671.85	105'178.80	162'932.05	21'634.35
Culture, loisirs, culte	911'231.35	37'591.55	-	-
Santé	485'306.20	-	7'464.65	-
Prévoyance sociale	5'406'595.08	2'024'065.95	275'810.75	-
Trafic	2'570'666.15	78'341.65	2'009'229.25	-
Protect. & aménag. de l'environnement	3'520'871.50	2'802'171.70	3'018'809.25	1'941'930.80
Economie publique	458'018.85	660'619.11	89'880.00	-
Finances & impôts	1'569'439.89	17'097'777.24	5'324.70	-
Totaux	23'403'934.98	23'302'824.25	5'931'735.10	2'072'820.10

EVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS NETS



B) COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	COMPTES 2017	BUDGET 2017
Revenus	23'302'824.25	21'460'200.--
Charges, y compris amortissements comptables	- 23'403'934.98	- 22'340'550.--
Excédent de dépenses 2017	-101'110.73	- 880'350.--
Amortissements comptables	4'687'316.85	4'907'100.--
Marge d'autofinancement 2017	4'586'206.12	4'026'750.--

C) COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTES 2017	BUDGET 2017
Investissements bruts	5'931'735.10	8'471'100.--
Recettes d'investissements	2'072'820.10	3'565'815.--
Investissements nets 2017	3'858'915.--	4'905'285.--

D) COMPTE DE FINANCEMENT

	COMPTES 2017	BUDGET 2017
Marge d'autofinancement	4'586'206.12	4'026'750.--
Investissements nets	3'858'915.--	4'905'285.--
Insuffisance / excédent de financement 2017	727'291.12	-878'535.--

E) MODIFICATION DU CAPITAL

	COMPTES 2017	BUDGET 2017
Report de l'insuffisance / excédent de financement	727'291.12	- 878'535.--
Report des investissements nets au bilan	3'858'915.--	4'905'285.--
Report des amortissements au bilan	- 4'687'316.85	- 4'907'100.--
Variation de la fortune nette	- 101'110.73	- 880'350.--

L'**excédent de financement** effectif des investissements nets 2017 est par conséquent supérieur de Fr. 1'605'826.12 au montant budgétisé.

Ceci s'explique par deux éléments conjugués, à savoir :

une marge d'autofinancement plus favorable que prévue :	559'456.12
des investissements nets inférieurs à la prévision :	1'046'370.--
Soit un écart favorable de l'excédent de financement de	1'605'826.12

La **marge d'autofinancement** dégagée en 2017 est supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants (le signe + indique un écart favorable) :

Ecart sur les revenus :	1'842'624.25
Ecart sur les charges :	-1'283'168.13
Soit un écart global favorable de :	559'456.12

Ceci s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures de Fr. 948'609.74 au montant global budgétisé.

Les investissements nets 2017 s'élèvent à Fr. 3'858'915.--, inférieurs de 1'046'370.-- à la budgétisation établie. L'écart s'explique essentiellement par le fait que des projets conséquents n'ont pas pu démarrer, faute d'autorisation cantonale. C'est le cas de la réalisation de la route du Grand Canal, de la réfection de la route des Ateliers ainsi que de la construction de la maison du feu.

Pour l'Exécutif communal
Le Secrétaire municipal
Laurent Seppey

EXTRAITS DES DÉCISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017

Personnel communal

- Suite à la mise au concours des postes, décide des engagements de Mme Charlene Favre en tant que collaboratrice administrative à 50 % au sein du service des constructions, de M. Guillaume Bonvin en tant que collaborateur adjoint au responsable du service technique, et de M. Dylan Ciccone en tant qu'apprenti employé de commerce.
- Met au concours un poste d'éducateur(-trice) de la petite enfance au sein des structures communales à 100 %, et un poste similaire à 50 % suite à deux départs.
- Met au concours un poste de secrétaire des écoles à 20 % et décide de l'engagement de Mme Delphine Evéquo.

Finances communales

- Prend connaissance et approuve les comptes 2017 de la Municipalité.
- Prend connaissance du rapport de contrôle soumis par la fiduciaire Fidag S.A., responsable de la révision.
- Prend connaissance et approuve les comptes 2017 du Consortage de Motelon.

Travaux publics

- Prend note du coût total et de la participation de Vétroz au projet de revitalisation de la Morge.
- Décide d'autoriser uniquement un trafic agricole de l'intersection route de Sécheron / avenue de Derborence à l'intersection route des Rottes / route de Sécheron.
- Décide de limiter les heures d'arrosage avec l'eau potable de 5h00 à 8h00 du 15 juin au 15 septembre 2018.
- Adjuge le mandat d'étude relatif à la réfection de la rue de la Millière, du chemin Nord et du chemin de la Préfecture au bureau Guillaume Favre Ingénieurs et Architectes SA, et celui de la route de la Fontaine et du chemin de Proumay à SD Ingénierie SA.
- Adjuge les travaux de génie civil relatifs à la partie nord de la route des Iles à l'entreprise Evéquo SA, ceux relatifs au lot 1 de l'avenue de la Gare à Moren Frères SA et ceux relatifs au lot 2 à Implenia SA.
- Adjuge le mandat lié aux travaux sanitaires de la rue du Prieuré à l'entreprise Charly Gaillard & Fils.
- A rencontré les fournisseurs du système de pesage des moloks afin de lister les problèmes et d'exiger une résolution rapide de ceux-ci.
- Prend note que des fuites importantes sont constatées sur le réseau d'eau potable et prévoit une intervention rapide afin de régler ce problème.

Constructions

- Valide le fait qu'une mise à l'enquête n'est pas requise pour l'installation de piscines hors sol.
- Décide d'autoriser, en zone 0.3, deux logements dans un même bâtiment, qu'ils soient superposés ou contigus.

- Prend note de l'homologation par le Conseil d'Etat de la modification partielle du plan d'affectation des zones et du RCC.
- Approuve que les mentions de contrôle de pente, de diamètre et d'exécution soient désormais requises sur les plans d'enquête.
- Prend note de la décision négative de la Commission cantonale des constructions concernant la construction de la Maison du feu en zone artisanale.

Ecoles et structures communales de l'enfance

- Valide la désignation de Mme Amandine Salamin comme nouvelle enseignante.
- Prend note que l'UAPE sera ouverte pendant les vacances estivales les lundis, mardis, jeudis et vendredis du 25 juin au 20 juillet et du 13 au 17 août.

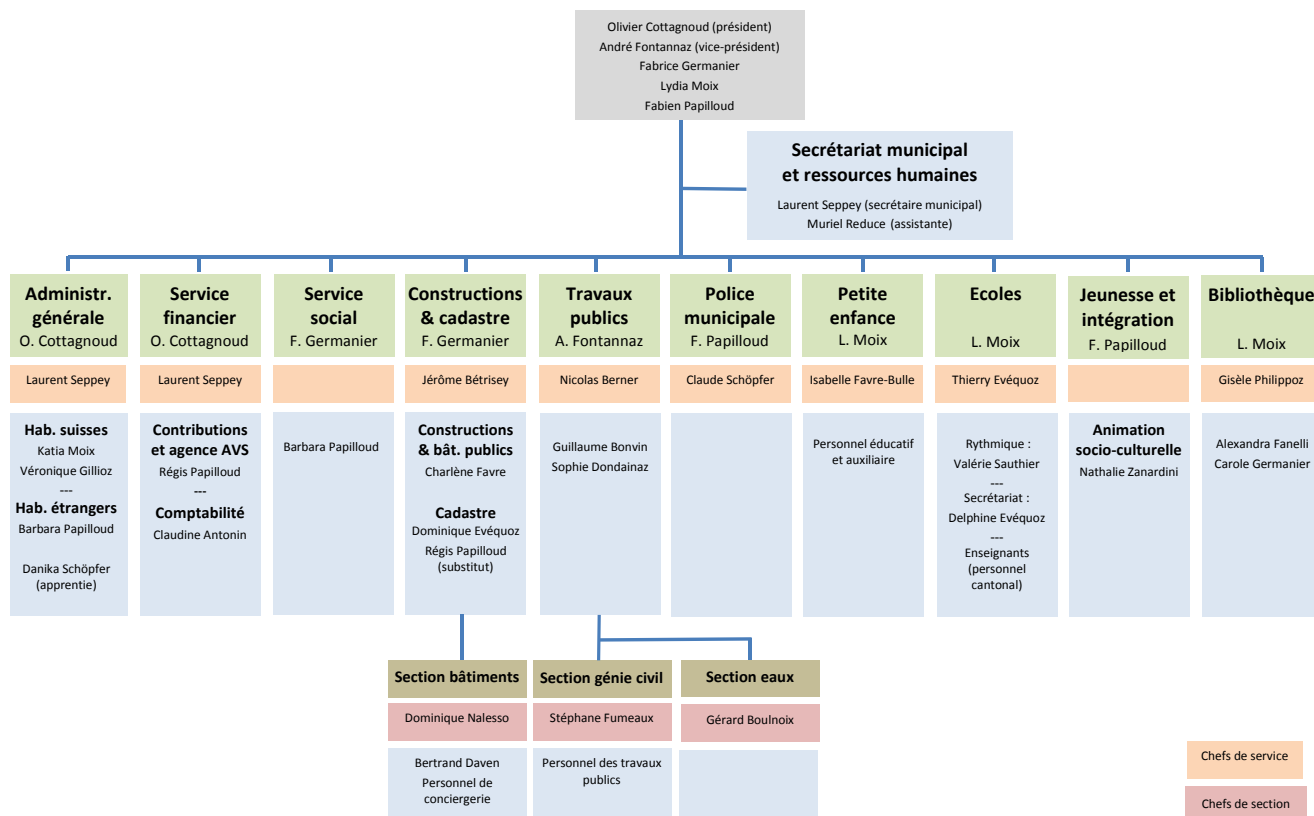
Demandes et divers

- Valide les demandes d'octroi du droit de cité suite aux auditions réalisées par la commission.
- Participe en délégation aux nonante ans de Mme Anais Cotter et de MM. Magno Marinelli, Adrien Roh et Bernard Vergère.
- Approuve l'utilisation de la salle de gymnastique de Bresse pour les lotos, sous réserve de la pose d'une protection du sol.
- Prend note de la démission de M. Patrick Sauthier de son poste de conseiller général pour des raisons professionnelles.
- Prend note que la première partie des travaux effectués par le Syndicat du maintien du vignoble en terrasses est quasi terminée, avec 857 m² de murs réalisés sur 900 m², et 270 m d'irrigation restant sur 8'302 m.
- Rappelle que les véhicules sans plaques sont interdits sur le domaine public de même que les épaves sur le domaine privé, et demande d'amender les contrevenants.
- Valide les modifications apportées à la nouvelle convention de triage forestier avec les communes de Conthey et Ardon.

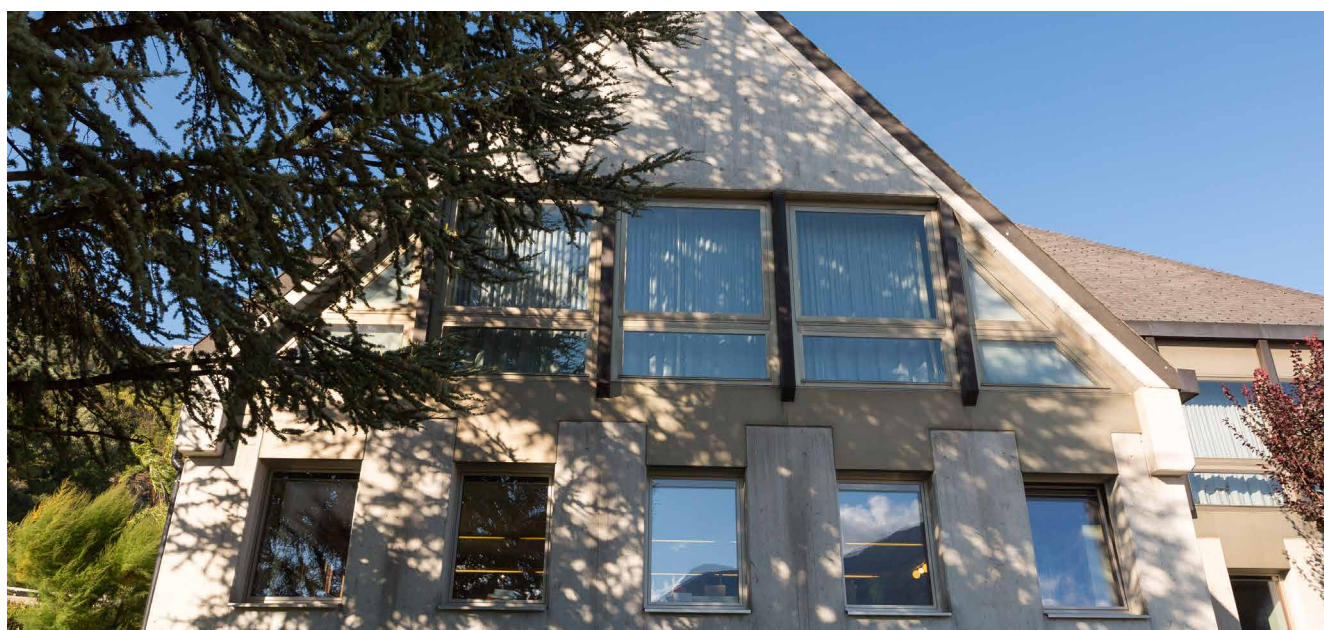


ADMINISTRATION COMMUNALE DE VÉTROZ ORGANIGRAMME

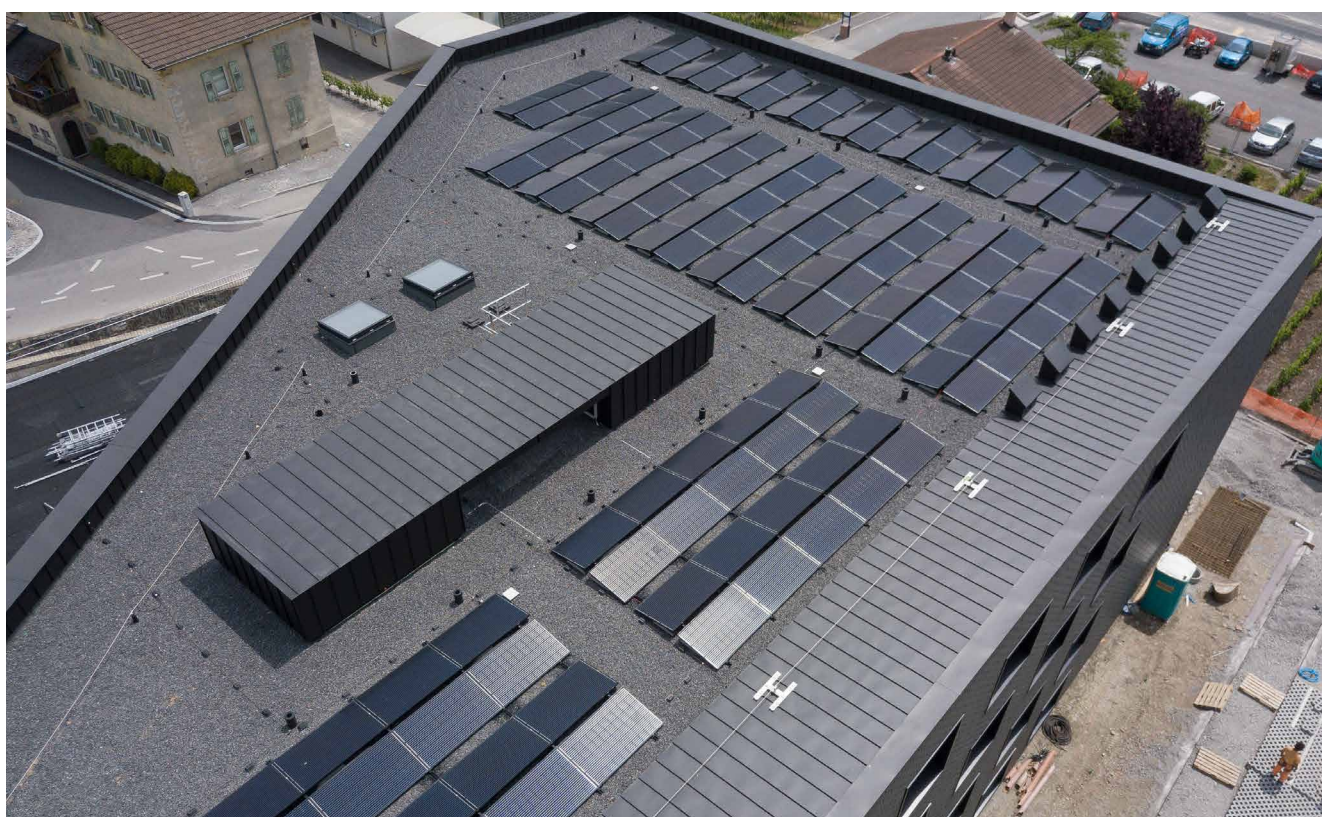
Suite à l'engagement des deux nouveaux collaborateurs, nous avons mis à jour l'organigramme de l'administration. Celui-ci donne une vue d'ensemble de l'organisation des services. Ainsi, en cas de question, vous pouvez vous adresser directement au responsable du service concerné, ou au Conseiller municipal en charge du dicastère.



Vétroz, le 15 juin 2018



© Studio Bonnardot



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	